



15ème législature

Question N° : 38522	De Mme Valérie Gomez-Bassac (La République en Marche - Var)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >maladies	Tête d'analyse >Covid 19 - traitements des patients atteints de BPCO	Analyse > Covid 19 - traitements des patients atteints de BPCO.
Question publiée au JO le : 27/04/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 26/10/2021 Date de renouvellement : 01/02/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Valérie Gomez-Bassac appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le cas des patients atteints de bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) ainsi que sur leurs traitements dits de « triple thérapie fixe ». En effet, le comité de transparence de la Haute Autorité de santé a, au mois d'octobre 2020, permis la primo-prescription de cette triple thérapie par les seuls pneumologues. Si l'introduction d'une telle mesure apparaît comme une avancée certaine, elle est cependant perçue comme une décision en demie teinte. Effectivement, s'il est vrai que l'évaluation par le pneumologue est essentielle étant donné que cette thérapie est réservée aux formes sévères de BPCO, restreindre celle-ci à la seule prescription par le spécialiste apparaît comme une restriction à l'accès aux soins, notamment dans les zones de moindre densité médicale spécialisée. À cela s'ajoutent les circonstances pandémiques qui laissent les patients fragiles hésitants quant au fait de se rendre en consultation, craignant une contamination qui pourrait leur être dramatique. Ainsi, la restriction est souvent contournée par une prescription individuelle des produits de la thérapie, faisant peser sur le patient un coût supérieur à la prise unique. Par conséquent, elle souhaite connaître les dispositions que compte prendre le Gouvernement pour modifier l'actuelle restriction, qui n'est ni juste ni légitime, et ainsi permettre la prescription de la triple thérapie aux patients BPCO par le médecin généraliste.